



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES CLUBS

Samedi 19 Novembre 2022 à 09H00

Amphithéâtre de l'I.R.A. de BASTIA

---

L'assemblée Générale Ordinaire des Clubs s'est tenue le **Samedi 19 Novembre 2022** à l'Amphithéâtre de l'I.R.A. de BASTIA à partir de 09H00.

**Le Comité Directeur était composé de mesdames et messieurs :**

- MORACCHINI Jean René, Président
- BASTERI Dominique, Vice-Président
- EMMANUELLI Antoine, Vice-Président
- RISTERUCCI Franck, Vice-Président
- SORBARA Michel, Vice-Président
- AIROLA Jean Luc, Secrétaire Général
- GRASSI Didier, Secrétaire Général Adjoint
- PAOLACCI Jean François Trésorier
- CASANOVA François
- DEBRAY Dominique
- FERRANDI Henry
- GARDELLA Sandra
- MARIOTTI Pierre
- PELE Cédric
- PERFETTI Jean Claude
- PERI Jeanne
- PROFIZI Patrick
- ROMBALDI Antoine

**Excusés :**

- Dr ANTONINI Danielle, Membre
- M. MARIOTTI Pierre

**Assistent :**

- M. NINU Marc (Commissaire aux Comptes)
- M. SALADINI David, Directeur Administratif
- M. FONTANA Pierre, Conseiller Technique Régional
- M. GAGLIARDI Nicolas Conseiller Technique Régional
- M. VAUZELLE Yohann Conseiller Technique Départemental
- M. BERNARDI Jean François, Responsable Référent I.R.2.F.
- Mmes OLMETA Marie-Ange - LUCCIONI Stéphania et LODI Ginette (Secrétaires L.C.F.)

## ORDRE DU JOUR

- Appel des délégués
- Allocutions du Président et personnalités présentes
- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 04 Décembre 2021
- Médailles
- Réception USJ FURIANI
- Intervention Ismaël TRIKI « Associu Sporting Bastia 92 »
- Rapport moral → Jean-Luc AIROLA
- Approbation du Rapport Moral par l'Assemblée
- Rapport financier → Jean-François PAOLACCI
- Rapport du Commissaire aux Comptes → Marc NINU
- Approbation des Comptes par l'Assemblée
- Budget Prévisionnel → Jean-François PAOLACCI
- Approbation du Budget par l'Assemblée
- Modification des règlements
- Incivilités
- Questions diverses

**NORD**

**Clubs Libres Présents :**

SC BASTIA (CAFFAREL François) – AS FURIANI AGLIANI (GIANNETTINI Jean-François) - USC CORTENAIS (PAOLI Pascal) – FC BALAGNE (NAVARRO) – GALLIA CL (PERFETTI Jean-Claude) – FC BORGIO (EMMANUELLI Antoine) – FJEB (NEGRONI Jean-Luc) – AS CASINCA (PAOLI Pascal) – AS NEBBIU CD (GIANNETTINI) – AS STA REPARATA (BENEDETTI Charles) – FC COSTA VERDE (BENEDETTI Charles) – ASC PIEVE DI LOTA (FITY Serge) - GFCBL (SORIANO Jean Daniel) – AS GHISONACCIA PRUNELLI (ANDREANI Antoine) – ORIENTE FC (NICOLAI Jean-Marc)

**Clubs Libres Absents :**

AS CAPICORSU – JS MONTICELLO – ESPOIR CLUB BASTIAIS – FC LUPINU – US VEZZANI – FC U NIOLU – AS STADE BASTIAIS – SQUADRA LUMIACCIA – FC PONTE LECCIA MOROSAGLIA – AS CALENZANA – AS ANTISANTI

**Clubs Vétérans Présents :**

FC BASTIA ERBAJOLO (DUCREUX Olivier) – FC IGESA (JOANNIDES Alexandre) - FC BEVINCU (BATESTTI André) – RC PONTE LECCIA (PAOLI Philippe) – AS HOSPITALIERE BASTIA (MARCELLI Patrick) – ASPEN (BERTONCINI Xavier) – US PIETRANERA (BERTONCINI Xavier) – I STORTI DI U BALLO (FAIS Tonello) – SC FINANCES (CAFFAREL François) – NEW TEAM CORSICA (PASTOR Florian)

**Clubs Vétérans Absents :**

JS CALVI – SC FANGO – AS CONSERVERIE CASATORRA – OL. CORSIKANAKY – ASC STA MARIA DI LOTA MANDRIALE – US TOGA – BRANDO FC – GHJUVENTU BASTIACCIA – AS SPENGHJIFOGLI

**Club Futsal et Féminine Présents :**

FEMININE ESPRIT CLUB BASTIAIS (MOSCONI Alain) - US JEUNESSE FURIANI (PRESCELTI Jean-Marie)

**Clubs Futsal Absents:**

BASTIA CENTRE – A SCOLA FUTSAL BASTIA – CLUB OMNIPOINTS ILE ROUSSE – BASTIA AGGLOMERATION FUTSAL

**Club Loisir Présent :**

AS. SPORTING BASTIA 92 (TRIKI Isamël)

**Clubs Libres Présents :**

AC AJACCIO (ETTORI SANTONI Sandra) – GFC AJACCIO (PETTINATO Joseph) – FC BASTELICACCIA (AGOSTINI Thierry) – AFA FA (PAOLI Philippe) – SC BOCOIGNANO GRAVONA (RISTERUCCI Franck) – SQUADRA VALINCU ALTA ROCCA RIZZANESE (SANTUCCI Jérôme) – FC ECCICA SUARELLA (ETTORI SANTONI Sandra) – AS CARGESE (ZANETTACCI Stéphane) – EG SALINES (GARDELLA Sandra) – AS PORTO VECCHIO (BENEDETTI Charles) – JSA 5EME CANTON (GARDELLA Sandra) – ASC CANNES (PETTINATO Joseph) -

**Clubs Libres Absents :**

SUD FC – US VICO – PERI FC – AS PIETROSELLA

**Club Vétéran Présent :**

AS ALATA (ZANETTACCI Stéphane)

**Clubs Vétéran Absents :**

CCI AJACCIO – TARAVU BALLO – AS POLICE NATIONALE AJACCIO – AFA R. COMMERCANTS – TOUS POUR CHACUN – AS ENTRAIDE EQUIPEMENT CORSE DU SUD – CA UNIFIE – AM. AIR FRANCE – AS AIACCINU

**Club Foot/Entreprise Présent :**

ENTREPRISES OCANAISES (AGOSTINI Thierry)

**Clubs Foot/Entreprise Absents :**

US COM. BASTELICA – AS PIETROSELLA – AS TROTTTEL – SQUADRA VALINCU ALTA ROCCA RIZZANESE – FC BASTELICACCIA CORPO – AS SAPEURS POMPIERS CORSE DU SUD – AS CALCATOGGIO – FC VICTORIA – FC VALLEE DU PRUNELLI – AS DI A SOCCIA

**Club Futsal Présent :**

AS QUARTIER JARDINS DE L'EMPEREUR

**Clubs Futsal Absents:**

JS BONIFACIENNE BALMINTON – JS DU VAZZIO – AM AJACCIO

**Clubs Loisir Absents :**

PORTICCIO FOOT VOLLEY – AS AJACCIO FUTEVOLEI – ACADEMIE SPORTS AJACCIO – IPANEMA FUTEVOLEI AIACCIU – AS ASPTT AJACCIO

**Nombre Total des Voix : 357 voix**

**Voix exprimées : 239 voix**

**Quorum : 119 voix**

**Le quorum étant atteint (un tiers des voix soit : 119 voix) le Secrétaire Général de la Ligue M. AIROLA Jean-Luc déclare l'Assemblée ouverte.**

## ALLOCUTION DU PRESIDENT ET DES PERSONNALITES PRESENTES

Bonjour et bienvenue !

Permettez-moi tout d'abord de remercier Monsieur le directeur de l'IRA de BASTIA, qui met gracieusement à notre disposition cet amphithéâtre, pour assurer la bonne tenue de notre assemblée générale.

Je veux aussi saluer la présence de Monsieur Didier GRASSI, représentant Mr le maire de Bastia et Mr le directeur de l'IRA.

Après 3 années de crise sanitaire qui nous ont perturbés sportivement et ont été douloureuses pour certains, nous avons retrouvé avec plaisir le chemin des terrains et bouclé la dernière saison, avec des contraintes que nous avons surmontées tous ensemble.

Nous approchons le nombre de licenciés d'avant pandémie, car l'engouement pour le football est toujours aussi fort.

Mais ce retour des licenciés tient surtout à vous, Présidents, bénévoles, éducateurs et arbitres qui grâce à votre implication avez continué à œuvrer au sein de votre club, dans des conditions particulièrement difficiles.

Je citerai aussi tous les salariés, membres des commissions et du comité directeur de notre ligue qui ont continué leur activité, sans céder au découragement.

Aujourd'hui la fédération traverse une crise, avec des accusations plus ou moins fondées, dans l'attente des conclusions de l'audit diligenté par le ministère de la jeunesse et des sports.

Des incidents ont aussi émaillé des rencontres de ligue1, et l'image de notre sport en est écornée, d'autant plus que la coupe du monde au QATAR suscite aussi de nombreuses critiques bien tardives, lorsque l'on sait que le choix du QATAR est intervenu en 2010.

Mais on oublie que le football naît souvent dans des petits clubs, avec des bénévoles à leur tête et que le rôle sportif, social et éducatif du club « lieu de vie » devrait être beaucoup plus mis en avant que l'argent, qui est donné à certains joueurs professionnels.

Cette année, notre ligue a fêté son centenaire et a rendu hommage à tous ceux, qui depuis le premier jour ont cru à la naissance et aux valeurs de notre football.

Nous avons réussi à ramener notre R1 masculine à douze équipes, sans rétrogradation de club de N3, ce qui facilite la gestion du calendrier et rend ce championnat plus attractif, avec une lutte indécise pour le titre.

La réforme des championnats nationaux, nous ramènera à l'ancienne formule pour repositionner le National 3, en véritable championnat fédéral géré par la FFF et pour les féminines, il n'y aura plus qu'un groupe en D2 et création d'une D3 à deux groupes.

Toutefois, si le nombre de nos licenciés progresse et nous permet de revenir à une situation d'avant Covid, il n'en est pas de même de nos arbitres, et nous avons de plus en plus de mal à couvrir les rencontres, toutes disciplines confondues.

Notre commission régionale fait un excellent travail, mais rien ne pourra réussir sans l'implication des clubs.

Des initiatives sont prises par la fédération pour recruter et fidéliser des arbitres, et j'ajoute qu'exprimer du respect et de la considération envers le corps arbitral est important pour entretenir des relations positives.

De plus, pour mieux protéger ses mineurs, la Fédération française de football a mis en place un dispositif de vérification des antécédents de ses bénévoles et éducateurs, en matière d'agressions sexuelles ou de violence.

Il s'agit de vérifier si ces personnes n'ont pas leur nom inscrit sur le fichier judiciaire national des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) et si elles ne font pas l'objet de mesures de restrictions de contact avec les mineurs.

Pour terminer, je voudrais dire et j'insiste, que notre ligue est au service de tous les clubs, petits et grands, du Futsal au football traditionnel masculin ou féminin et que seule l'application des règlements en est la garantie.

Si la ligue est au service de tous, elle ne peut tolérer des comportements dangereux et préjudiciables pour les acteurs, les clubs et l'institution.

Or actuellement les incidents se multiplient et bien évidemment, il convient d'y mettre un terme dans l'intérêt de tous.

Avant de donner la parole à nos invités et d'entamer nos travaux, je voudrais avoir une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés au cours de la saison écoulée.

Merci de respecter une minute de silence en leur mémoire !

**M. Didier GRASSI, représentant le Maire de Bastia et le Directeur de l'I.R.A. prend la parole**

Remerciements pour l' invitation au nom du Maire de Bastia et du Directeur de l' I.R.A. qui ont toujours autant de plaisir de retrouver cette Assemblée Générale sur notre territoire.  
Souhaitent à tous une très bonne assemblée !

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU 04 Décembre 2021

*Ce PV est en ligne sur le site et ne fait l'objet d'aucune remarque*

**Approuvé à l'unanimité**

## MEDAILLES

### Médailles Fédérales Promotion 2022

#### **ARGENT :**

- FITY Serge : *remise par Dominique BASTERI (Vice-Président LCF)*
- BERNACCHI Marcel : *remise par Didier GRASSI (Secrétaire Général Adjoint)*
- PETTINATO Joseph : *remise par Jean-Claude PERFETTI (membre C.D.)*

#### **VERMEIL :**

- BENEDETTI Charles : *remise par Jean-René MORACCHINI (Président LCF)*

#### **OR :**

- CATANI Michel : *remise par Cédric PELE (membre Comité Directeur LCF)*

## RECEPTION USJ FURIANI

Michel SORBARA, Vice-Président de la Ligue remet à l'US JEUNESSE FURIANAISE une récompense pour sa victoire de la COPA COCA-COLA FUTSAL 2012.

Remerciements de la part du Président de l' USFJ pour tout le soutien apporté par la Ligue pour cette discipline.

## INTERVENTION ISMAEL TRIKI « ASSOCIU SPORTING BASTIA 92 »

Ismaël TRIKI avait sollicité le Comité Directeur de la Ligue pour un partenariat avec son association, afin de récupérer les chaussures de football devenues trop petites pour nos jeunes licenciés et les distribuer à des enfants des quartiers très défavorisés du Maroc.

Un courrier a été adressé à tous les clubs par le Président de la Ligue le 25 octobre 2022.

Ismaël TRIKI présente cette toute jeune association « Associu Sporting Bastia 92 » constituée le 4 mai dernier, des retrouvailles des joueurs du Sporting des années 92, 93 et 94 autour des célébrations du 30ème anniversaire de la catastrophe de Furiani ».

Il fait part de ses projets et précise que le Consulat du Maroc est également partenaire avec sa majesté le Roi du Maroc.

« Très fier et très reconnaissant pour toute l' aide apportée pour mon pays », par la Ligue et les clubs.

## RAPPORT FINANCIER ⇨ Jean-François PAOLACCI

Le Trésorier de la Ligue Jean-François PAOLACCI donne quelques explications, notamment sur le résultat négatif expliqué par les aides attribuées aux clubs suite au Covid (licences, engagements) et la réception et l'édition du Livre des 100 ans de la Ligue.

Il rappelle que ce déficit maîtrisé (environ 34 000 euros), fait suite à un excédent de 142 257 euros pour la saison précédente.

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES → MARC NINU

M. Marc NINU Commissaire aux Comptes fait lecture du rapport :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE CORSE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos 30/06/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Adoptés à l'unanimité

## BUDGET PREVISIONNEL → Jean-François PAOLACCI

M. Jean-François PAOLACCI Trésorier de la Ligue, précise que le Budget Prévisionnel est équilibré et le soumet à l'approbation, en l'absence de questions.

Adopté à l'unanimité.

## RAPPORT MORAL ⇨ Jean-Luc AIROLA, Secrétaire Général

Le Secrétaire Général de la Ligue Jean-Luc AIROLA trace les grandes lignes de son rapport moral, consultable sur le site de la Ligue, qui ne fait pas l'objet de remarques.

Approuvé à l'unanimité

## **MODIFICATION REGLEMENTS :**

**ARTICLE 5 du Règlement Particulier des Compétitions : COUPE DE CORSE**

**ARTICLE 3 du Règlement Particulier des Compétitions : CHALLENGE D'ENCOURAGEMENT Alex STRA**

**ARTICLE 2 : Règlement Particulier du Football Féminin : COUPE DE CORSE et CHALLENGE**

**Création de l'ARTICLE 17 : Règlement Particulier du Futsal**

- ✚ Explications de M. Jean-Luc AIROLA : suppression des prolongations sauf en Finale pour les Coupes, Challenges, Futsal et Féminin : un seul vote pour ces règlements.

**Adopté à l'unanimité**

**ARTICLE 3 : Règlement Particulier des Compétitions – Règlement Général des Compétitions Régionales de Jeunes « COMPETITIONS OFFICIELLES »**

**ARTICLE 16 : Règlement Particulier des Compétitions – Règlement Général des Compétitions Régionales de Jeunes « PARTICIPATION »**

Interventions :

- + M. PACE (US GHISONACCIA)
- + Mme PERI Jeanne (CD / CRJ)

Adopté à l'unanimité

**INCIVILITES :**

Le Président de la Ligue fait un rappel du fonctionnement des Commissions juridiques de la Ligue, à la suite nombreux incidents sur les terrains.

Par souci de prévention, il propose des réunions avec les Présidents des clubs R1/R2 et R3/R4.

L'Assemblée étant d'accord sur le principe, la Ligue mettra en place ces réunions préventives, avec des membres du Comité Directeur et des représentants des officiels.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Jean-René MORACCHINI propose aux clubs d'intervenir s'ils le souhaitent.

- + Antoine ANDREANI (US GHISONACCIA) pose une question sur les frais engendrés par les délégués, venant souvent de loin et propose des formations de délégué appartenant aux clubs, afin de limiter les frais.

Peut-on être mettre en place une formation pour que chaque club puisse prendre le rôle de délégué ?

- + Jean-René MORACCHINI répond que dans le cas d'incidents graves, le délégué du club se trouverait en position inconfortable et propose de revenir sur cette proposition, lors des réunions sur les incivilités.

- ✚ Dominique DEBRAY intervient en qualité de délégué régional et fédéral et précise que l'absence de délégués serait très ennuyeuse pour la C.R.D.

## MOTION DEPOSEE PAR LE FEMININE ESPRIT CLUB BASTIAIS (FECB)

Alain MOSCONI, président du FECB, présente sa motion et donne des explications :

La modification du règlement voté par l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Football du 18 juin 2022, concernant les modalités d'accession en D3 féminine, effectives pour la saison 2023/2024, en son article 8 prévoit que seules les équipes issues des 12 divisions supérieures des ligues « continentales » sont qualifiées pour disputer le championnat de France D3 féminin. Ainsi, l'Assemblée Générale décide d'exclure du champ d'application de l'accession au troisième niveau D3 le champion R1 2022/2023 de la ligue corse, alors qu'il prévoit l'accession directe pour tous les autres champions R1 de toutes les autres ligues de métropole à la même période. La ligue corse est donc, selon la réforme prévue, la seule ligue à ne pas pouvoir faire accéder en troisième division son champion R1 2022/2023.

Il fait part des différentes interventions politiques, appuyant sa démarche.

Le Président de la Ligue rappelle le Règlement Fédéral d'accès à la D2 Féminine et fait part des nombreux courriers adressés à la Fédération pour permettre au club féminin Champion de R1 de participer aux barrages d'accession à la D2.

Suite à la création de la D3, il informe l'assemblée du dernier courrier du 18 juillet 2022, demandant « l'intégration du champion de R1 Féminin en D3, dès la saison 2023-2024 ».

### Interventions de :

- ✚ Antoine EMMANUELLI (Vice-Président de la LCF)
- ✚ Pascal PAOLI (Président AS CASINCA)
- ✚ Alain MOSCONI (Président du FCEB)

Après débat et quelques modifications, il est procédé au vote.

**Motion adoptée à l'unanimité**

L'Ordre du Jour étant épuisé, Le Président de la Ligue Corse de Football Jean-René MORACCHINI décide de clore cette Assemblée.



## ***RAPPORT MORAL Saison 2021-2022***

### ***L'ANNÉE du CENTENAIRE***

***présenté par Jean-Luc AIROLA Secrétaire Général***

Mesdames les Présidentes,

Messieurs les Présidents,

Après 2 saisons perturbées par la crise sanitaire, le football et le sport en général, ont repris leurs droits. Enfin une saison 2021/2022 de football, sans interruption, avec quelques contraintes et incertitudes, il est vrai pour vous les clubs et nous tous, mais qui nous a permis de fonctionner et d'aller au bout de notre passion qu'est le football il me semble.

Cette saison a donc repris avec ses lots de victoires, de défaites, de joies et de déceptions. La Ligue Corse de football et ses 9718 licenciés a tant bien que mal retrouvé une très grande partie de ses licenciés d'avant crise sanitaire. Pour rappel 8269 licenciés en 2020 / 2021 et 9610 licenciés en 2019 / 2020. Une bonne chose, oui. Mais cela ne s'est pas fait sans concession, il a fallu compter sur la motivation et mobilisation des clubs, des éducateurs, dirigeants, parents et des collectivités pour remettre en route cette machine qui s'appelle le football. Au final, la passion a constitué cette feuille de route qui a permis à tous et à toutes de retrouver une vie sportive et associative des plus normale. En marge de cet élan de reprise, il faut saluer le travail des bénévoles des commissions. Des réunions régulières ont permis à ce que les choses se passent bien dans l'ensemble. Bien entendu, comme il existe dans les clubs et dans les instances sportives en général, il y a des hauts et des bas dans le fonctionnement, mais avec un seul mot d'ordre, celui de servir les clubs. J'adresse à tous leurs membres bénévoles remerciements et félicitations pour les nombreux dossiers traités selon leur compétence et les initiatives prises. Je n'oublierai pas également nos techniciens (Pierre, Nicolas, Antoine, Yoann et Ghjuvan), qui accompagnent les clubs, apportent soutien aux commissions et organisent de nombreuses activités et formations, avec compétence et professionnalisme, dans une vraie dynamique.

Un grand merci également à Ginette, Marie-Ange, Stéfania, David et Jean-François, notre équipe administrative, faisant preuve de beaucoup de disponibilités et d'écoute pour nous tous et qui gèrent au quotidien toutes les missions d'une ligue et les difficultés des clubs.

Remerciements à tous les clubs, les bénévoles qui nous ont accueillis sur leurs installations, que ce soit pour nos manifestations, réunions, formations....

Le comité de direction et son bureau ont mis en œuvre toutes leurs compétences pour accompagner les clubs dans leurs développements (gratuité des frais d'engagement, une dotation de matériel en début de saison), structuration et leur permettre, à travers le travail des commissions, de proposer la pratique du football à l'ensemble des licenciés. Là aussi, un investissement sans faille des membres a permis à l'instance d'amener au mieux l'ensemble des activités à bon port.



Si l'enjeu ne doit pas prévaloir sur le jeu à tous les niveaux, la Ligue Corse de Football reste vigilante et attentive à toutes formes d'incivilités et de violences au sein des enceintes sportives. Trop de dossiers disciplinaires ont été étudiés par la commission compétente cette saison. L'organe disciplinaire ne peut pas être seul face à ce fléau en apportant les sanctions nécessaires, nous comptons aussi sur ce travail de prévention au sein des clubs qui pourrait atténuer dans un premier temps le nombre de cas d'incivilités et de violences.

Comme annoncé, précédemment, dans le titre de ce rapport cette année notre Ligue a fêté son centenaire en rendant hommage à toutes les personnes qui ont porté haut les valeurs de notre Football insulaire. C'est 100 ans de Football ont été jonché d'obstacles que notre football amateur et professionnel a su relever et porter vers les plus hauts sommets du Football national.

J'en veux pour preuve l'accession de l'AC Ajaccio dans le championnat élite de la Ligue 1 et le parcours des U17 nationaux de l'AC Ajaccio qui sont arrivés en finale de ce championnat national (dont les demi-finales ont été organisée à Borgo).

Notre championnat sénior de R1 retrouvera la prochaine saison une poule constituée de 12 clubs, ceci facilitera la gestion de celui-ci par la commission compétente.

Je terminerais l'analyse de la saison écoulée en ayant une pensée émue pour ceux qui nous ont malheureusement quitté et plus particulièrement Jean Franceschetti premier CTR de notre ligue. Ch'elli riposanu in pace

Le retour sur la saison 2021 – 2022 à travers les activités des différentes commissions et les organes de fonctionnement du comité de direction se trouvera sur le site web de notre ligue.

Remerciements aux présidents des commissions et membres du comité de direction qui ont apporté leurs contributions à ce rapport d'activités.

# LIGUE CORSE DE FOOTBALL

RUE CLAUDE PAPI  
STADE DE VOLPAJO

20600 FURIANI

## ***Bilan et Resultat Association***

Présenté en Euros

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

édité le 03/11/2022

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	110 720,00		110 720,00	4,71	110 720,00	4,47
21100000 TERRAINS NUS	110 720,00		110 720,00	4,71	110 720,00	4,47
. Constructions	1 558 841,91	225 769,26	1 333 072,65	56,68	1 405 622,54	56,77
21300000 CONSTRUCTIONS	1 538 037,34		1 538 037,34	65,39	1 538 037,34	62,12
21450100 INST.AGENCEM CONST/SOL AUTRUI	20 804,57		20 804,57	0,88	20 804,57	0,84
28130000 AMORT CONTRUCTION		216 199,65	-216 199,65	-9,18	-145 794,02	-5,88
28145010 AMORT.INST GEN/SOL AUTRUI		9 569,61	-9 569,61	-0,40	-7 425,35	-0,29
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	24 879,19	24 879,19				
21550000 OUTILLAGE INDUSTRIEL	24 879,19		24 879,19	1,06	24 879,19	1,00
28155000 AMORT MAT & OUTILLAGE		24 879,19	-24 879,19	-1,05	-24 879,19	-0,99
. Autres immobilisations corporelles	279 936,66	225 068,97	54 867,69	2,33	88 001,16	3,55
21810000 INSTAL./AGENC.DIVERS	40 281,78		40 281,78	1,71	36 981,78	1,49
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	104 042,80		104 042,80	4,42	104 042,80	4,20
21831000 MATERIEL INFORMATIQUE	42 938,82		42 938,82	1,83	42 938,82	1,73
21832000 MATERIEL DE BUREAU	53 710,83		53 710,83	2,28	53 710,83	2,17
21840000 MOBILIER	8 595,31		8 595,31	0,37	8 595,31	0,35
21860000 MATERIEL AUDIO VISUEL	30 367,12		30 367,12	1,29	30 367,12	1,23
28181000 AMORT.AG.CONS.DIVERS		11 917,84	-11 917,84	-0,50	-4 463,73	-0,17
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		104 042,80	-104 042,80	-4,41	-91 817,77	-3,70
28183100 AMORT MATERIEL INFO		37 300,07	-37 300,07	-1,58	-32 085,69	-1,29
28183200 AMORT MATERIEL BUREAU		34 353,27	-34 353,27	-1,45	-24 165,27	-0,97
28184000 AMORT.MOBILIER		7 087,87	-7 087,87	-0,29	-5 735,92	-0,22
28186000 AMORT MAT AUDIO VISUEL		30 367,12	-30 367,12	-1,28	-30 367,12	-1,22
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	3 191,63		3 191,63	0,14	3 191,63	0,13
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	3 191,63		3 191,63	0,14	3 191,63	0,13
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 977 569,39</b>	<b>475 717,42</b>	<b>1 501 851,97</b>	<b>63,86</b>	<b>1 607 535,33</b>	<b>64,93</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	270 536,73	11 910,92	258 625,81	11,00	113 317,87	4,58
41100000 CLUBS	218 477,05		218 477,05	9,29	113 319,11	4,58
41600000 CLUBS EN SOMMEIL	11 909,68		11 909,68	0,51	32 455,25	1,31
41810100 FAE IFF FEDERATION FRANCAISE F	22 703,00		22 703,00	0,97		
41810110 FAE FFF/BMF	17 447,00		17 447,00	0,74		
49110000 PROV DEPR. COMPTES CLUBS		11 910,92	-11 910,92	-0,50	-32 456,49	-1,30
. Créances reçues par legs ou donations						

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	30/06/2022				30/06/2021	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Autres	<b>241 101,07</b>		<b>241 101,07</b>	10,25	<b>170 063,98</b>	6,87
42100000 PERSONNEL_ REMUNERATIONS DUES					64,96	0,00
43100000 SECURITE SOCIALE					22 035,88	0,89
44110200 SUBVENTION FFF A RECEVOIR/FACUT					25 000,00	1,01
44170100 SUBVENTION CDC A RECEVOIR/FONC	60 000,00		60 000,00	2,55	15 600,00	0,63
44301000 ETAT/CHOMAGE PARTEIL A RECEVOI					9 088,88	0,37
45100000 FEDER.FRANC.FOOT FFF	156 024,07		156 024,07	6,63	65 058,72	2,63
46870511 SUBVENTION CTC/CNDS A RECEVOIR	12 000,00		12 000,00	0,51	11 500,00	0,46
46870710 REMBT /FORMATIONA RECEVOIR	13 077,00		13 077,00	0,56		
46870740 FOND DE SOLIDARITE COVID FFF A					294,00	0,01
46870821 REMB FACTRE CSJC A RECEVOIR					4 675,00	0,19
46870822 REM FACTURE CSJC DEGRADATION					634,04	0,03
46874181 REMBT/FOMARTION BMF A RECEVOIR					16 112,50	0,65
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	<b>349 324,57</b>		<b>349 324,57</b>	14,85	<b>579 852,71</b>	23,42
51220000 CREDIT AGRICOLE	7 859,13		7 859,13	0,33	49 972,88	2,02
51230000 COMPTE SUR LIVRET	2 391,12		2 391,12	0,10	2 379,01	0,10
51230100 COMPTE LIVRET SG	1 485,88		1 485,88	0,06	1 478,40	0,06
51230200 COMPTE LIVRET CREDIT AGRICOLE	322 713,73		322 713,73	13,72	507 459,48	20,50
51231000 COMPTE LIVRETCA/CONST LIGUE	2 970,27		2 970,27	0,13	2 968,79	0,12
51250000 CREDIT AGRICOLE LIVRET A 247	10 959,80		10 959,80	0,47	10 909,42	0,44
51870300 INTERETS A RECEV COMPTE LIVRET	145,80		145,80	0,01	2 590,00	0,10
53100000 CAISSE	798,84		798,84	0,03	2 094,73	0,08
Charges constatées d'avance	<b>1 048,48</b>		<b>1 048,48</b>	0,04	<b>5 059,36</b>	0,20
48600000 CHARGES CONSTATEES D_AVANCE	1 048,48		1 048,48	0,04	691,36	0,03
48611200 CCAV CHEQUES DEJEUNERS					4 368,00	0,18
<b>TOTAL (II)</b>	<b>862 010,85</b>	<b>11 910,92</b>	<b>850 099,93</b>	36,14	<b>868 293,92</b>	35,07
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 839 580,24</b>	<b>487 628,34</b>	<b>2 351 951,90</b>	100,00	<b>2 475 829,25</b>	100,00

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	<b>841 380,07</b>	35,77	<b>699 122,49</b>	28,24
11000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDECRED.)	841 380,07	35,77	699 122,49	28,24
Excédent ou déficit de l'exercice	<b>-33 998,09</b>	-1,44	<b>142 257,58</b>	5,75
Situation nette (sous total)	<b>807 381,98</b>	34,33	<b>841 380,07</b>	33,98
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	<b>762 019,77</b>	32,40	<b>813 763,58</b>	32,87
13103000 SUBVENTION FFF/CAR PODIUM EURO			103 413,80	4,18
13104000 SUBVENTION/CONSTRUCTION	850 000,00	36,14	850 000,00	34,33
13105000 SUBVENTION FFF CAMERA POLE ESPO	25 000,00	1,06	25 000,00	1,01
13918200 SUBVENTION FFF/CAR PODIUM			-91 262,68	-3,68
13918300 SUBVENTION CTC/FFF/CONSTRUCT L	-106 660,79	-4,52	-72 068,10	-2,90
13918400 SUBVENTION FF/CAMERA POLE ESPO	-6 319,44	-0,26	-1 319,44	-0,04
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 569 401,75</b>	66,73	<b>1 655 143,65</b>	66,85
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	<b>129 436,92</b>	5,50	<b>208 681,47</b>	8,43
19400000 FONDS DEDIES/SUBV SPORT H N -P.E	84 610,09	3,60	158 735,85	6,41
19401000 FONDS DEDIES/FOOT LOISIR FEMININ	44 826,83	1,91	49 945,62	2,02
<b>TOTAL (II)</b>	<b>129 436,92</b>	5,50	<b>208 681,47</b>	8,43
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	<b>60 197,00</b>	2,56	<b>50 061,00</b>	2,02
15300000 PROV.PENSIONS & OBLIGATIONS SIMILAIRES	60 197,00	2,56	50 061,00	2,02
<b>TOTAL (III)</b>	<b>60 197,00</b>	2,56	<b>50 061,00</b>	2,02
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	<b>391 816,17</b>	16,66	<b>411 202,23</b>	16,61
16400000 EMPRUNTS CONSTRUCTION LIGUE	391 381,30	16,64	410 745,84	16,59
16884000 INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS CREDIT	434,87	0,02	456,39	0,02
Emprunts et dettes financières diverses	<b>32 729,79</b>	1,39	<b>32 433,79</b>	1,31
16500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTSRECUS	32 127,79	1,37	30 927,79	1,25
45126000 ENGAGEMENTS COUPE D	260,00	0,01	260,00	0,01
45127000 ENGAGEMENTS GAMBARDELLA	78,00	0,00	546,00	0,02
45128000 ENG COUPE NAT FOOT ENTREPRISE			104,00	0,00
45300000 ENG CPE NAT FOOT ENTRP	224,00	0,01	476,00	0,02
45320000 ENGAGEMENT FUTSAL	40,00	0,00	120,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>55 520,10</b>	2,36	<b>40 653,90</b>	1,64
40100000 FOURNISSEURS	51 110,03	2,17	36 243,83	1,46
40810400 FNP HONORAIRE COMMISS AUX CPT	4 410,07	0,19	4 410,07	0,18
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	<b>111 687,17</b>	4,75	<b>76 990,11</b>	3,11
42100000 PERSONNEL_ REMUNERATIONS DUES	136,20	0,01		
42820000 DETTES PR POUR CONGES APAYER	44 552,00	1,89	31 234,00	1,26
42860000 CHARGE A PAYER/TREIZIEME MOIS	13 925,00	0,59	14 326,00	0,58
43100000 SECURITE SOCIALE	12 438,00	0,53		

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
43730000 CAISSE DE RETRAITE	2 796,70	0,12	2 363,07	0,10
43780000 CAISSE PREVOYANCE C	2 339,21	0,10	2 460,63	0,10
43780100 PREVOYANC CHORUM COT PAT	570,78	0,02	1 210,11	0,05
43790000 MUTUELLE	756,83	0,03		
43820000 CHARGES SOCIALES/CONGES PAYES	20 345,00	0,87	14 369,00	0,58
43860000 CHARGES SOCIALES/TREIZIEME MOIS	6 487,00	0,28	6 350,00	0,26
43870300 INDEMNITES JOURN CPM A RECEV	377,02	0,02		
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE/IR	1 839,43	0,08	1 734,30	0,07
44710000 TAXES/SALAIRES DUE	2 200,00	0,09	700,00	0,03
44820000 CHARGES FISCALES/CONGES PAYES	2 228,00	0,09	1 562,00	0,06
44821000 CHARGES FISCALES/TREIZIEME MOIS	696,00	0,03	681,00	0,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	<b>1 163,00</b>	0,05	<b>663,10</b>	0,03
46860110 UNIFORMATION A PAYER	1 163,00	0,05	663,10	0,03
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>592 916,23</b>	25,21	<b>561 943,13</b>	22,70
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 351 951,90</b>	100,00	<b>2 475 829,25</b>	100,00

**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

**ENGAGEMENTS DONNÉS**

## COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le  
30/06/2022  
(12 mois)Exercice précédent  
30/06/2021  
(12 mois)Variation  
absolue  
(12 mois) %

	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	<b>344 778,15</b>		<b>254 904,00</b>		89 874	35,26
70110000 AVIS DE DEMISSIONS	45 850,00		41 260,00		4 590	11,12
70210200 COTISATION FEDERALE	5 838,60		5 040,00		798	15,83
70210300 CAISSE DELEGUES	32 820,55		7 147,00		25 673	359,21
70210500 FRAIS COURRIER	4 330,00				4 330	N/S
70210600 ENC CPES & CHAMP REGIONAUX			16 865,00		-16 865	-100,00
70210990 DROIT PUBLICITAIRE QARL SP COM	5 000,00		4 000,00		1 000	25,00
70211000 PARTICIP ASSEMBLE GENERALE	1 720,00		1 660,00		60	3,61
70212000 COTIS REGION	1 548,00		1 512,00		36	2,38
70220000 LICENCES	189 838,00		165 732,00		24 106	14,55
70250100 AMENDES ABS ASSGENERALE	7 400,00				7 400	N/S
70252000 AMENDES COMMISS DISCIPLINE	37 588,00		11 688,00		25 900	221,59
70253000 AMENDES CRSR	300,00				300	N/S
70254000 AMENDES COMMISS HOMOLOGATION	9 415,00				9 415	N/S
70254500 AMENDES COMMISS C R J	1 900,00				1 900	N/S
70255000 CRA DESIGNATION	30,00				30	N/S
70270000 DROITS D APPEL	1 200,00				1 200	N/S
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	<b>129 317,00</b>		<b>30 972,00</b>		98 345	317,53
70815000 CFF1/2/3/4	8 250,00		15 810,00		-7 560	-47,81
70815010 IR2F PF LIGUE RUGBY	8 900,00				8 900	N/S
70815011 FORMATION PROFESSIONNELLE CONT	3 024,00				3 024	N/S
70815012 CFF FAC	3 900,00				3 900	N/S
70815020 IR2F PF BMF CLASSIQUE	17 847,00				17 847	N/S
70815030 IR2F PF BMF APPRENTISSAGE	200,00				200	N/S
70815050 IR2F PF ARBITRES	6 755,00				6 755	N/S
70815100 FORMATIONS CFF CSJC			11 850,00		-11 850	-100,00
70815200 FORMATION CFA	80 441,00				80 441	N/S
70819000 FPC RECYCLAGE			3 312,00		-3 312	-100,00
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	<b>527 132,24</b>		<b>572 076,40</b>		-44 944	-7,85
74000000 SUBVENTION FEDERALE	148 693,24		165 938,40		-17 245	-10,38
74100000 SUBVENTION FFF	47 000,00		47 000,00			0,00
74101000 SUBVENTION FFF CT DAP	20 000,00		20 000,00			0,00
74110000 SUBVENTION JEUNESSE&SPORT	4 000,00		8 000,00		-4 000	-49,99
74220100 SUBVENTION CTC	72 000,00		96 500,00		-24 500	-25,38
74230200 SUB PROTECTION JUDICIAIRE JEUNE	2 000,00				2 000	N/S
74260000 SUB SECTION SPORT HAUT NIV	233 439,00		234 638,00		-1 199	-0,50
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	<b>329 157,71</b>		<b>251 803,21</b>		77 354	30,72
78174000 REP/PROV DEPREC	21 648,57				21 648	N/S
79100000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION			24 304,82		-24 304	-100,00
79110300 TRANSF CHARG REMBT FORMAT	16 281,00		4 481,37		11 800	263,33
79112600 REMBT TELETHON	2 070,00				2 070	N/S
79115000 RBT FFF/FRAIS ARBITRES NAT2 NAT3	19 791,35		4 068,72		15 723	386,50
79115100 REMBT FFF FRAIS ARB/ASS 18/16/14	12 538,61		6 907,61		5 631	81,53
79115500 REMB FFF FRAIS ARBITRES +DEL NAT FE	3 083,54		174,98		2 909	N/S
79117000 RBT/DPLT SELECT REC_SEJOUR	39 073,73				39 073	N/S
79118000 REBT /FRAIS DE MISSIONS	13 459,95		4 681,70		8 778	187,52

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
79119000 RBT FFF/DEPLT ARBITRES CFA	646,58	1 275,54	-629	-49,32
79119100 TRANF CH SALA DIRCT SPOT HAT N	138 346,60	112 096,76	26 250	23,42
79119110 TRAN CHARGES/FRAIS GENERAUS SP	41 466,02	6 495,63	34 971	538,43
79119122 TRANSFERT CHARGES SALAIRES EMP	6 560,84	5 309,20	1 251	23,56
79119130 TRANS CHARGE/SALAIRES FORMATEU	5 790,92		5 790	N/S
79123000 REMB BILLETS FINALE COUPE FRANCE	2 300,00		2 300	N/S
79123200 REMBT BILLET CHAMPION'S LIGUE	6 100,00		6 100	N/S
79123501 TRANS/CHEERGES REMB FORMATION		16 112,50	-16 112	-100,00
79140000 TRANS/CHARGE CHOMAGE PARTIEL		65 894,38	-65 894	-100,00
Utilisations des fonds dédiés	<b>208 681,47</b>	<b>166 022,05</b>	42 659	25,69
78940000 REPRISES DES RESSOURCES SUBV	158 735,85	166 022,05	-7 287	-4,38
78940100 REPRISE DES RESSOURCES SUB FON	49 945,62		49 945	N/S
Autres produits	<b>10 554,00</b>	<b>0,61</b>	10 554	N/S
75220000 RECETTES MATCH LIGUE 2	10 554,00		10 554	N/S
75800000 PROD. DIVERS GESTION COURANTE		0,61		
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 549 620,57</b>	<b>1 275 778,27</b>	<b>273 842</b>	21,46
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>				
Achats de marchandises	<b>6 095,00</b>		6 095	N/S
60730000 MEDAILLES	6 095,00		6 095	N/S
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	<b>748 764,76</b>	<b>451 691,74</b>	297 073	65,77
60110000 AVIS DEMISSIONS	7 711,00	7 072,00	639	9,04
60610000 EDF /COMP EAU	6 973,66	10 047,34	-3 074	-30,59
60614000 CARBURANTS	80,03		80	N/S
60630000 FOURNIT ENTRETIEN & PETIT EQUI	2 697,47	775,24	1 922	248,00
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 049,88	1 808,17	1 241	68,64
60643000 FOURNITURE INFORMATIQUE	2 768,07	1 117,17	1 651	147,81
60650000 LICENCES	27 374,00	23 620,70	3 754	15,89
60660000 IMPRIM FEDER BROCHURES DIVERS	22 374,00	350,00	22 024	N/S
60680000 PHARMACIE	75,00		75	N/S
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE		446,40	-446	-100,00
61101300 SOUS TRAITANCE FORMATIONS	23 129,52	1 120,00	22 009	N/S
61101400 FRIS DE FORMATION NAKO DRITAN		211,83	-211	-100,00
61220100 CREDIT BAIL /INST TELEPHONIQUE SOLICIA	2 571,60	3 428,80	-857	-24,99
61220200 LOCATION CREDIT BAIL GENKE LOC	2 270,88	2 270,88		0,00
61220400 LEASING CAP VISIO	3 739,68	3 811,50	-72	-1,88
61321100 LOCATIONS ET CHARGES	11 448,56	11 305,20	143	1,26
61350000 LOCATIONS MATER BUREAU	3 870,68	4 221,89	-351	-8,31
61352000 LOCATION FONTAINE	465,78	302,09	163	53,97
61500000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	306,02	894,32	-588	-65,76
61510000 ENTRETIEN JARDIN	640,00	288,00	352	122,22
61520000 ENT REP_ SUR BIENS IMMOBILIERS	8 107,18	7 582,24	525	6,92
61520100 ENTRET REPARATION CLIMATISATION	3 625,20	3 505,20	120	3,42
61552000 ENTRETIEN CAR PODIUM	10,00	219,00	-209	-95,42
61560000 ENT REP_ MAINTENANCE		619,20	-619	-100,00
61560200 MAINTENANCE DEFIBRILATEUR	799,20	479,00	320	66,81
61600000 PRIMES D_ ASSURANCES	26 305,24	24 000,49	2 305	9,60
61601000 ASSURANCE CAR PODIUM	2 273,33	2 192,00	81	3,70
62240000 PRESTATIONS DE SERVICES	145,69	2 042,40	-1 897	-92,89
62260000 HONORAIRES C A C	4 410,07	4 410,07		0,00
62265000 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	11 496,72	10 272,72	1 224	11,92
62300000 PUB_ PUBLICAT_ RELATIONSPUBL	649,16	649,16		0,00
62320000 FRAIS SONO	400,00		400	N/S
62330600 FORMATION DIRIGEANTS BENEVOLES	638,20		638	N/S
62330700 DEVELOP FOOT FEMINIENS JEUNES	91,24	169,83	-78	-46,14
62331000 LUTTE CONTRE LES MAUVAIS COMPO	274,40	57,00	217	380,70
62331300 DEVELOP PRATIQUE FUTSAL SENIORS		81,10	-81	-100,00

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 03/11/2022

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
62331500 FIDELISATION DES ARBITRES	1 175,80		1 175	N/S
62331800 VALORISATION SYSTEMES INFO	240,00	3 616,19	-3 376	-93,35
62400000 DNT/CTR STAGES DETECTIONS	5 642,02	5 656,56	-14	-0,24
62510100 FRAIS DEPLACEMENTS BENEVOLES	5 800,00	1 721,00	4 079	237,01
62510200 FRAIS DEPLACEMENT CONTRAT CIVI	753,06		753	N/S
62523500 BILLETS COUPE DE FRANCE	2 300,00		2 300	N/S
62530200 FORMATIONS ARBITRES	545,10		545	N/S
62552000 STAGE EDUCATEURS		1 401,19	-1 401	-100,00
62560000 MISSIONS	19 461,80	4 037,67	15 424	382,07
62560099 FRAIS IR2F PF AUTRES	3 413,01		3 413	N/S
62560100 MATCH CHAMPION LIGUE	6 100,00		6 100	N/S
62560200 SECTION SPORT HAUT NIVEAU	307 564,76	241 924,23	65 640	27,13
62560210 SECTIONS SPORTIVES CLASSES FOO	3 765,00	4 412,20	-647	-14,65
62560300 FRAIS IR2F PF FORMATION ARBITRES	3 507,85		3 507	N/S
62560400 FRAIS IR2F CFF 1 2 3 4	1 661,50	200,58	1 461	730,50
62560402 FRAIS IR2F CFF LIGUE RUGBY	615,10		615	N/S
62560403 FRAIS IR2F CFF FAC	655,20		655	N/S
62560500 INTERVENTIONS ETR/FORMATIONS	683,60	1 849,87	-1 166	-63,05
62560510 INTERVENTION ETR/DETECTIONS SE	4 904,78	2 537,90	2 367	93,30
62560520 INTERVENTIONS ETR/SCOLAIRES	10 689,38	8 400,00	2 289	27,25
62560600 DEPLT FRAIS DELEGUES	32 870,00	7 574,00	25 296	333,98
62560700 DEPLT FRAIS DELEGUES CNU17/19	1 820,00	460,00	1 360	295,65
62560710 ACCOMPAGNEMENTS CLUBS		70,20	-70	-100,00
62560900 DEPLT FRAIS ARBITRES	1 293,70		1 293	N/S
62561000 DEPLT FRAIS ARBITRE FUTSAL D2		2 856,50	-2 856	-100,00
62561010 DEPLC FRAIS ARBITRES FUTSAL D2	1 350,00		1 350	N/S
62561100 DEPLT FRAIS ARBITRES NAT3	18 433,90	2 691,80	15 742	584,99
62561200 STAGES/EXAMENS ARBITRES	772,62	423,70	349	82,51
62561300 DEPLT FRAIS ARBITRES CNU17 CN U19	11 501,10	2 376,10	9 125	384,05
62561400 DELT SELECT REC_SEJOUR	43 110,51	2 767,89	40 343	N/S
62561410 DEPLC SELECT FEMININES	5 118,79		5 118	N/S
62561500 FRAIS FORMATIONS	200,00		200	N/S
62561600 DEPLT FRAIS ARB DEL CHAMP NATF	1 240,00		1 240	N/S
62561700 DEPLT FRAIS CONTROLEURS ARBITR	3 862,00	315,00	3 547	N/S
62561800 FRAIS IR2F BMF CLASSIQUE	3 163,58	568,65	2 595	456,87
62561810 FRAIS IRF2 BMF APPRENTSSAGE	20 252,04		20 252	N/S
62561820 FRAIS IR2F FORMATION PROF CONTINUE	1 154,67		1 154	N/S
62570000 RECEPTIONS	17 586,82	4 180,65	13 406	320,72
62600000 FRAIS POSTAUX	2 967,28	2 552,83	415	16,26
62630000 TELEPHONE	8 682,54	7 885,49	797	10,11
62630100 FRAIS TELEPHONE PERSONNEL	3 600,00	3 550,00	50	1,41
62700000 SERV. BANCAIRES ET ASSIMILES	1 325,79	1 140,60	185	16,23
62810100 COTISATION CROS CORSE	320,00	310,00	10	3,23
62810200 COTISATION FEDERALE	7 740,00	6 840,00	900	13,16
62810300 COTISATION AE2F	150,00		150	N/S
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	<b>16 170,74</b>	<b>9 043,33</b>	7 127	78,81
63110000 TAXE SUR LES SALAIRES	13 002,00	7 058,00	5 944	84,22
63330000 PART EEMPL FOR PROFESSIONCONT	2 457,74	1 508,33	949	62,93
63381000 CHARGES FISCALES/TREIZIEME MOIS	15,00	64,00	-49	-76,55
63750000 REDEVANCE/TAXE	30,00		30	N/S
63820000 CHARGES FISCALES/CONGES PAYES	666,00	413,00	253	61,26
Salaires et traitements	<b>398 538,91</b>	<b>364 445,44</b>	34 093	9,35
64110000 SALAIRES_APOINTMTS_COMM. BASE	369 256,09	339 443,68	29 813	8,78
64120000 CONGES PAYES	13 318,00	8 260,00	5 058	61,23
64130000 PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	13 925,00	14 326,00	-401	-2,79
64140000 INDEMNITES JOURNALIERES		570,21	-570	-100,00
64140100 PRIMES TRANSPORTS	2 039,82	1 845,55	194	10,51
Charges sociales	<b>158 774,83</b>	<b>86 509,03</b>	72 265	83,53
64510000 COTISATIONS URSSAF	89 282,71	35 978,27	53 304	148,16

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
64520000 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	2 083,83	2 749,08	-666	-24,22
64532000 RETRAITE MALKOFF	24 570,34	19 116,13	5 454	28,53
64540000 COTISATIONS AUX ASSEDIC	15 138,87	11 358,90	3 780	33,28
64570000 SERVICES MEDICO SOCIALE	1 134,00	777,60	357	45,95
64580000 PREVOYANCE CHORUM/	5 481,05	5 263,28	218	4,14
64580100 PREVOYANCE MALAKOFF	2 298,75	2 038,85	260	12,76
64720000 TICKET CHEQUES DEJEUNERS	12 672,28	6 841,95	5 831	85,24
64750000 PHARMACIE		127,97	-127	-100,00
64820000 CHARGES SOCIALES/TREIZIEME MOIS	137,00	617,00	-480	-77,79
64820100 CHARGES SOCIALE/CONGES PAYES	5 976,00	3 582,00	2 394	66,83
64820200 CHARGES PAT/SALAIRES A PAYER		-1 942,00	1 942	-100,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	<b>110 086,36</b>	<b>116 642,26</b>	-6 556	-5,61
68112000 DOT AMORT_IMMO CORPORELLES	108 983,36	107 261,76	1 722	1,61
68174000 DOT PROV DEPPE	1 103,00	9 380,50	-8 277	-88,23
Dotations aux provisions	<b>10 136,00</b>		10 136	N/S
68150000 DOT PROV P/RISQUES & CHEXPL.	10 136,00		10 136	N/S
Reports en fonds dédiés	<b>129 436,92</b>	<b>158 735,85</b>	-29 299	-18,45
68940000 ENGAGEMENTS A REAL./SUBV ATTRIB	84 610,09	158 735,85	-74 125	-46,69
68940100 ENGAGEM A REAL SUBV FOOT FEMI	44 826,83		44 826	N/S
Autres charges	<b>18 039,31</b>	<b>1 081,72</b>	16 958	N/S
65400000 PERTES S/CREANCES IRRECOURV.	17 972,67	1 078,72	16 894	N/S
65800000 CHARGES DIV. GESTION COURANTE	66,64	3,00	63	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>1 596 042,83</b>	<b>1 188 149,37</b>	<b>407 893</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-46 422,26</b>	<b>87 628,90</b>	<b>-134 050</b>	-152,97
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	<b>160,30</b>	<b>2 619,20</b>	-2 459	-93,88
76810000 PRODTS /COMPTES LIVRET	19,59		19	N/S
76840000 PRODUITS COMPTE LIVRET CA	140,71	2 619,20	-2 479	-94,64
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>160,30</b>	<b>2 619,20</b>	<b>-2 459</b>	-93,88
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	<b>8 016,54</b>	<b>8 400,08</b>	-384	-4,56
66116000 INTERETS SUR EMPRUNT	8 016,54	8 400,08	-384	-4,56
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>8 016,54</b>	<b>8 400,08</b>	<b>-384</b>	-4,56
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-7 856,24</b>	<b>-5 780,88</b>	<b>-2 076</b>	-35,91
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-54 278,50</b>	<b>81 848,02</b>	<b>-136 126</b>	-166,31
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion	<b>1 232,90</b>	<b>13 037,44</b>	-11 805	-90,54
77180000 PRODTS EXEPT DE GESTION	1 232,90	13 037,44	-11 805	-90,54
Sur opérations en capital	<b>51 743,81</b>	<b>51 424,20</b>	319	0,62
77700000 QUOTE_PART SUB INV VIR RES EXE	51 743,81	51 424,20	319	0,62
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>52 976,71</b>	<b>64 461,64</b>	<b>-11 485</b>	-17,81

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 03/11/2022

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	<b>32 696,30</b>	<b>4 052,08</b>	28 644	706,91
67120000 PENALITE ET MAJORATION		619,78	-619	-100,00
67130000 DOND_ FLEURS POURBOIRES	617,42	1 917,30	-1 300	-67,80
67140000 TELETHON	4 140,00		4 140	N/S
67180000 CHARG EXEPT GESTION	27 938,88	1 515,00	26 423	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>32 696,30</b>	<b>4 052,08</b>	<b>28 644</b>	706,91
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>20 280,41</b>	<b>60 409,56</b>	<b>-40 129</b>	-66,42
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	<b>1 602 757,58</b>	<b>1 342 859,11</b>	259 898	19,35
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	<b>1 636 755,67</b>	<b>1 200 601,53</b>	436 154	36,33
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-33 998,09</b>	<b>142 257,58</b>	<b>-176 255</b>	-123,89

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>				
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>				



## Ligue Corse de Football

### CHARGES

Achats marchandises	6 000 €
Achats matières premières	8 000 €
Achats non stockés	44 400 €
Service extérieurs	71 767 €
Autres Service extérieurs	538 033 €
Impôts	16 345 €
Salaires	420 040 €
Charges sociales	167 370 €
Dotations amortissements	108 000 €
Dotations risques charges	12 000 €
Engagements ressources	59 779 €
Autres charges	5 000 €
Charges financières	8 000 €
Charges exceptionnelles	
<b>Totaux</b>	<b>1 464 734 €</b>

### PRODUITS

Productions	325 600 €
Prestations	120 050 €
Autres produits	529 000 €
Report des ressources	129 437 €
Autres produits	5 000 €
Transferts charges	302 500 €
Produits exceptionnels	52 977 €
Produits financiers	170 €

Totaux

1 464 734 €

Totaux

1 464 734 €



# Modification des règlements

## Règlement particulier des compétitions :

### Coupe de Corse: article 5

#### AVANT MODIFICATION

ARTICLE 5 : La durée des matches est d'une heure trente. En cas de résultat nul, une prolongation d'une demi-heure divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée de la manière suivante. Après les quatre-vingt-dix minutes, l'arbitre ordonne un repos de cinq minutes et procède à un tirage au sort pour choix du camp ou du coup d'envoi, mais l'arbitre n'accorde pas de repos pendant la prolongation. Si aucune décision n'est intervenue après la demi-heure de prolongation, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées aux dispositions annexes à la fin du présent règlement.

#### APRES MODIFICATION

ARTICLE 5 : La durée des matches est d'une heure trente minutes.

- Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées aux dispositions annexes à la fin du présent règlement.
- Lors de la finale, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée, avant d'éventuels tirs au but.



# Modification des règlements

## Règlement particulier des compétitions : Challenge d'encouragement (Alex STRA): article 3

### AVANT MODIFICATION

ARTICLE 3 : DUREE DES MATCHES : Pour les tours préliminaires, les 1/8è, 1/4, 1/2 et la Finale, la durée du match est d'une heure trente minutes. En cas de résultat nul, une prolongation d'une demi-heure, divisée en deux périodes de 15 Minutes, sera disputée. Si aucune décision n'est intervenue après la demi-heure de prolongation, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les dispositions annexes des Règlements Généraux.

### APRES MODIFICATION

ARTICLE 3 : La durée des matchs est d'une heure trente minutes.

- Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées aux dispositions annexes à la fin du présent règlement.
- Lors de la finale, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée, avant d'éventuels tirs au but.



# Modification des règlements

## Règlement particulier du football féminin:

### Article 2: Coupe de Corse et Challenge

#### AVANT MODIFICATION

ARTICLE 2 : Coupe de Corse et Challenge :

- Les rencontres se disputent à 8 joueuses + 4 remplaçantes
- Sont autorisées 4 mutées
- Les rencontres se jouent sur 2x40 minutes.
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 2x10 minutes est jouée. Si à la fin de cette prolongation, le score est toujours à égalité, une séance de tirs aux buts (5 tireuses) est réalisée à laquelle seules les joueuses présentes sur l'aire de jeu à l'issue de la rencontre participent (les remplaçantes ne sont pas concernées).

#### APRES MODIFICATION

ARTICLE 2 : Coupe de Corse et Challenge:

La durée des matchs est d'une heure trente minutes.

- Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées aux dispositions annexes à la fin du présent règlement.
- Lors de la finale, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée, avant d'éventuels tirs au but.



# Modification des règlements

## Règlement particulier du Futsal: Création de l'article 17

### APRES MODIFICATION

ARTICLE 17 : Coupe de Corse et Challenge :

- Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées aux dispositions annexes à la fin du présent règlement.
- Lors de la finale, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une prolongation de dix minutes, divisée en deux périodes de cinq minutes, sera disputée, avant d'éventuels tirs au but.



# Modification des règlements

Règlement particulier des compétitions:  
Règlement Général des Compétitions Régionales de Jeunes:  
Article 3

## AVANT MODIFICATION

ARTICLE 3 : Réserve

## APRES MODIFICATION

Article 3 :

Entre le 15 novembre et 15 mars l'horaire des rencontres, dont l'un des 2 clubs doit passer les cols de Vizzavona ou de Saint GEORGES, ne pourra pas dépasser 14h30, à moins d'un accord entre les 2 clubs.

# LIGUE CORSE DE FOOTBALL

Assemblée Générale du samedi 19 novembre 2022

Motion déposée par le Féminine Esprit Club Bastiais (FECB)

La modification du règlement voté par l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Football du 18 juin 2022, concernant les modalités d'accession en D3 féminine, effectives pour la saison 2023/2024, en son article 8 prévoit que seules les équipes issues des 12 divisions supérieures des ligues « continentales » puissent être qualifiées pour disputer le championnat de France D3 féminin.

Ainsi, l'Assemblée Générale décide d'exclure du champ d'application de l'accession au troisième niveau D3 le champion R1 2022/2023 de la ligue corse, alors qu'il prévoit l'accession directe pour tous les autres champions R1 de toutes les autres ligues de métropole à la même période. La ligue corse est donc, selon la réforme prévue, la seule ligue à ne pas pouvoir faire accéder en troisième division son champion R1 2022/2023.

Cette politique d'exclusion du champ opérationnel à l'accession D3 du champion R1 de la ligue corse est profondément discriminatoire et ostracise les clubs insulaires soumis de fait à un régime exceptionnel.

Conscients de cela, le 29 juin 2022, par courrier, le SCB, l'ECB, l'AS Casinca, le FC Balagne, l'ASPV, le SVARR, le GFCBL, et l'Olympique Alatais ont saisi le Président de la ligue corse afin « **d'exiger la modification de cet article (article 8) archaïque et rétrograde afin de garantir une équité de traitement avec les autres ligues de métropole** ».

Le Président de la ligue corse a adressé ce courrier à la fédération le 12 juillet 2022 et a **demandé l'intégration du champion de R1 féminin en D3, dès la saison 2023-2024.**

Le 8 juillet 2022, au siège de la ligue corse, en présence de son Président, le Président du FECB s'est entretenu avec Monsieur Éric BORGHINI, membre du COMEX, qui **s'est engagé à plaider la cause des clubs féminins de notre ligue, auprès du Président de la Fédération.**

Le 19 juillet 2022, le député Paul-André Colombani, au nom de son groupe, est intervenu par courrier auprès de Madame Amélia Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des jeux olympiques et paralympiques. Le député de la deuxième circonscription de Corse du sud a conclu son courrier ainsi, « **par conséquent, il est impératif de revenir sur la rédaction archaïque et rétrograde de cet article et ce, dans le but de garantir une égalité de traitement entre l'ensemble des ligues de métropole, en conformité avec l'esprit de ce sport et des valeurs qui l'animent** ».

Le 25 juillet 2022, la Communauté d'Agglomération de Bastia, par le biais de son Président Louis Pozzo-di-Borgo, a délibéré pour une demande de réintégration des clubs féminins corses au dispositif d'accession de la troisième division féminine de la FFF (vote à l'unanimité).

Les 28 et 29 juillet 2022, l'Assemblée de Corse, a adopté une motion à l'unanimité demandant

**« la réintégration des clubs féminins corses au dispositif d'accession de la troisième division féminine de la FFF ».**

Au vu de ce qui précède et :

- **CONSIDERANT** que la modification des textes fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Football du 18 juin 2022 consacre en son article 8 intitulé « Championnat de France féminin D3 » que seules « les 12 équipes issues des 12 divisions supérieures des ligues continentales selon les modalités définies par l'instance compétente de chaque ligue » seront « qualifiées » pour disputer le championnat de France D3,

- **CONSIDERANT** que seul le « représentant » de la ligue corse est concerné par cette mesure et que les autres représentants des autres ligues de métropole accèdent directement à l'issue de la saison 2022/2023,

- **CONSIDERANT** qu'aucun club corse féminin ne pourra donc accéder de manière directe à l'instar de ses homologues des 12 autres ligues « métropolitaines » à l'issue de la saison 2022/2023, et qu'il sera obligé pour ce faire, lors de la saison 2023/2024, de subir les épreuves des barrages, augmentant ainsi les contraintes pour son accession,

- **CONSIDERANT** que la Fédération Française de Football se doit d'avoir une politique équitable dans la mise en œuvre de ses textes et règlements, et ce afin de permettre le développement du football féminin en Corse comme ailleurs,

- **CONSIDERANT** que la Ligue Corse de Football a créé un championnat à part entière de Régional 1, à la date du 1er juillet 2022, pour la saison 2022-2023 ainsi que les saisons futures,

### **L'Assemblée Générale de la ligue corse de football**

**DEMANDE** à la Fédération Française de Football de revenir sur cette décision, afin de permettre la participation à la création du championnat de France féminin de D3 au représentant désigné par la ligue corse de football, dès la fin de la saison 2022/2023.